



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 21/06/2016 portant création de la mention Activités aquatiques et de la natation du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 10/01/2022,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Activités aquatiques et de la natation est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre,</b>	<b>nom et</b>	<b>prénom</b>	<b>Date et lieu de naissance</b>
BP4ARA220038	Madame	BOUKHERROUBA	Romane	11/07/1998 Grenoble
BP4ARA220039	Monsieur	BUISSON	Matteo	01/09/1998 Échirolles
BP4ARA220040	Monsieur	CORTES LOPEZ	Ivan	01/11/1979 Tarragone
BP4ARA220041	Madame	DAVERGNE	Camille	22/12/1999 Cormeilles-en-Paris
BP4ARA220042	Madame	DEBUIGNE	Noémie	26/06/1994 Béthune
BP4ARA220043	Monsieur	DECORZENT	Nicolas	17/11/1981 Thonon-les-Bains
BP4ARA220044	Monsieur	FADAT	Cyril	09/07/1989 Berlin
BP4ARA220045	Madame	GIGANTE	Darline	09/05/1995 La Gaude
BP4ARA220046	Madame	HARTINGER	Estelle	14/10/1998 Saint-Jean-de-Maurienne
BP4ARA220047	Madame	KAMBOURIAN	Mathilde	02/06/1991 Bron
BP4ARA220048	Monsieur	LAROZE	Hugo	22/04/1996 Saint-Vallier
BP4ARA220049	Monsieur	MOURET	Vittorio	12/09/1985 Sète
BP4ARA220050	Monsieur	PAGES	Gabin	07/11/2001 Saint-Flour
BP4ARA220051	Monsieur	PERY	Clément	05/03/2001 Meaux
BP4ARA220052	Monsieur	PIQUET	Julien	06/10/1987 Arras
BP4ARA220053	Monsieur	SMITH	Oliver	17/05/1995 Isleworth
BP4ARA220054	Madame	VULLIET	Constance	21/09/1994 Annecy



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 10/01/2022

Pour le Recteur de région académique,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



  
Bruno FEUTRIER